



Mission Alliance des Territoires et  
Contractualisations

Décision n° 2025 - 650

Objet : : Mise en œuvre du plan d'action de la politique publique Nature et Biodiversité de  
Nantes Métropole - Demande de subvention FEDER 2021-2027 auprès du Conseil régional des  
Pays de la Loire

Réf. : 7.5.1

## Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.2.5) portant délégation du Conseil à la  
Présidente pour solliciter des subventions non liées à une opération de travaux ou des subventions  
liées à une opération de travaux si une telle demande ne figure pas dans la délibération d'approbation  
du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération,

Vu la délibération n°2023-09 du Conseil Métropolitain 10 février 2023 approuvant les orientations  
stratégiques et actions opérationnelles pour la reconquête de la biodiversité

Considérant que le plan d'action de la politique publique Nature et biodiversité de Nantes Métropole  
répond pleinement à l'objectif inscrit dans le programme opérationnel FEDER d'« améliorer la  
protection et la préservation de la nature et de la biodiversité. »

Considérant qu'à ce titre, il convient de solliciter une subvention d'un montant prévisionnel de 2 000  
000€, auprès du Conseil régional des Pays de la Loire pour le cofinancement des postes affectés à sa  
mise en œuvre,

**Décide**

Article 1 : Mise en œuvre du plan d'action de la politique publique Nature et Biodiversité de Nantes  
Métropole - Demande de subvention auprès du Conseil régional des Pays de la Loire – Montant  
prévisionnel de la subvention : 2 000 000€.

Article 2 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable  
public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 15 JUIL. 2025

mis en ligne le :

La Présidente

15 JUIL. 2025

Johanna ROLLAND

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20250715-2025\_650DEC-AU  
Date de télétransmission : 15/07/2025  
Date de réception préfecture : 15/07/2025

Nantes Métropole - Décision